3e. ANNÉE, No. 3. MANITOBA. SAMEDI, 14 JUIN, 1873.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.
Les bureaux du MÉTIS sont situes à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la residence de M. McDermot, dans la bâtisse occupée par le *Manitoban*.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.
Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.
Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.
ANNONCES A L'ANNÉE.
Pour une colonne......$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprime et publie par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 14 JUIN, 1873. Redige par un Comite de Collaborateurs.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE vis-à-vis la Pharmacie du Dr. Bird, WINNIPEG, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALE, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières ameliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers.

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.
Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.
Reparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secrétaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.
Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un état assermenté par la personne requérant telle PATENTE, décrivant la situation et la condition du LOT, et énonçant les particularites en vertu desquelles la Patente est réclamee; et doit être envoyée sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mars, 1873.

TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir prealablement obtenu la permission de ce Departement, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
21 Mars, 1873.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

ET

MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commence à exercer l'art de Marechal ou de Médecin Veterinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

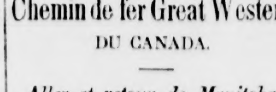

Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur ronte de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

Le Pape et la France.

De câble a annoncé qu'un certain nombre de pèlerins français ont été reçu le 5 mai par le Pape. Le vicomte de Damas a lu une adresse qui a été analysée par le télégraphe et dont voici le plus important passage:

Nous voulons que notre pays retrouve le cri de son premier roi: "Ah! si j'eusse été là avec mes Francs!" Ce cri est le secret de notre mission et le secret de notre salut.

Oui, si la France eut été là, Rome n'aurait pas été violée. Si la France eut été là, Rome n'aurait qu'un roi, et nous n aurions pas à visiter notre père captif. Si la France eût voulu être là, elle serait encore la France, et Pie IX trouverait un appui fidèle pour renverser le grand ennemi du Christ dans les temps modernes, la revolution, comme son glorieux patron a trouvé un vaillant cœur et une vaillante épee pour vaincre le grand ennemi des temps anciens, le mahometisme. Nous n'avons qu'un but, qu'une ambition dans nos pelerinage: rendre à notre patrie sa mission, à l'Eglise, sa fille aînee, au pape son défenseur.

Voici maintenant la réponse du pape, telle qu'elle est publiée par le *Journal de Florence*:

La France m'a toujours, et en toutes circonstances, donné des gages d'amour et m'en donne encore a présent; ce qui me prouve de plus en plus que certaines paroles sorties de la bouche infaillible de Jesus-Christ et que l'Eglise nous met en ces jours sous les yeux, peuvent fort bien s'appliquer aussi à la France: *Modicum et non videbitis me.* Vous ne me verrez pas pendant un certain temps, mais je me manifesterai de nouveau, *iterum modicum et videbitis me.* Je me manifesterai de nouveau à cette grande et catholique nation.

Son éloignement temporaire était peut-être nécessaire pour faire naître dans un grand nombre de cœurs le fervent désir de le revoir, et parce que tout le monde n'a pas fait son devoir en ces derniers temps. Des doctrines fausses, des hommes appartenant à la secte infernale, des mœurs corrompues, des incrédules de toute sorte, ont fait irruption sur tous les points de ce grand et noble pays.

Un très grand nombre d'hommes ont suivi le courant; mais il en est aussi plusieurs qui ont reculé d'épouvante et qui, après s'être recueillis en eux-mêmes, ont recouru à Dieu. Les pasteurs ont parlé entre le vestibule et l'autel; les chastes épouses de Jésus Christ prosternées à ses pieds, ont versé des larmes et faisant violence à son cœur, elles ont demandé que la lumière se fit pour ceux qui par ignorance ou par malice, gisent dans les ténèbres et les ombres de la mort, et qu'au milieu de l obscurité une étincelle de foi se montrât à eux tous, mais spécialement à ceux auxqels on peut appliquer ces paroles: *Video meliora proboque, deteriora sequor.* A ces prières se sont jointes celles d'un grand nombre de bons chrétiens, et de pieuses mères de famille, et surtout celles de cette phalange de jeunes gens d'élite qui, mettant sous les pieds tout respect humain, n'ont voulu rechercher que le bien et, le front levé, se sont courageusement déclares chrétiens.

Eh bien! les pélerinages, les prières, la fréquence des sacrements, la bonne volonté qui se manifeste en France sont un gage, une preuve que Notre-Seigneur se manifestera de nouveau à la France: *Modicum et videbitis me.*

Oh! puisse-t-il, en se manifestant à ce pays de prédilection, lui apporter le salut qu'il apporta aux apôtres: *pax vobis.* Puisse-t-il nous donner à tous cette paix qui accompagne les enfants de Dieu, même au milieu des tribulations et des combats auxquels ils sont condamnés; cette paix qui, en nous conservant notre liberté d'esprit, même au milieu des circonstances les plus difficiles, nous porte à agir avec fermeté, quoique sans précipitation, et à marcher dans la voie qui conduit à la vie.

Puisque l'Eglise célèbre aujourd'hui la mémoire d'un saint qui a illustré par ses vertus cette chaire apostolique, prions le de nous obtenir de Dieu, par l'entremise de la Reine des anges, de cette Reine qui a écrasé la tête du serpent infernal, qui a vaincu les hérésies, et qui a obtenu pour ce grand pontife la victoire sur le peuple mahométan, prions-le, dis je, de nous obtenir la victoire sur les ennemis actuels de l'Eglise [ce ne sont pas des Turcs; pour leur confusion, ils sont chrétiens], afin qu'un jour nous puissions leur appliquer ces paroles: *Vidi impium superexo petum, transivi et ecce non erat.*

Mais pour combattre il faut du courage, pour vaincre il faut de la constance, et pour triompher il faut de la modestie; prions donc aussi Pie Ier, qui scella sa foi de son sang en mourant en holocauste pour la vérité, de nous obtenir le courage et la constance nécessaires pour combattre, afin que nous puissions obtenir le triomphe désiré et passer des jours de paix dans la pratique des vertus chrétiennes.

En attendant, je vous bénis, vous et vos familles; je bénis l'épiscopat, le clergé et la France toute entière, même cette partie de la France qui fait peu de cas de la bénédiction apostolique Oui, que cette bénédiction descende aussi sur cette partie non choisie de la France et qu'elle soit la lumière qui l'éclaire et l'excite à faire le bien; ou la flamme qui la détruise, *quod Deus avertat!* (que Dieu détourne ce malheur!) Quant à nous, demeurons inébranlables dans la confiance, et ne perdons pas courage, car Dieu est avec nous; or, s'il est avec nous, *quis contra nos?*

Il n'est, hélas! que trop vrai, un grand nombre de royaumes sont en proie au desordre. Ici on combat contre Dieu, contre son Eglise et contre ses ministres: ailleurs on combat avec plus de cynisme, mais toujours pour atteindre le même but, qui est d'étouffer le bien. Pour surcroit de malheur, on considère d'un œil indifférent les maux de l'Eglise catholique, même lorsqu'on devrait agir pour les écarter ou au moins les diminuer, comme la conscience et l'honneur le demandent aux puissants de la terre, à ceux qui ont le devoir de conserver la paix dans le monde. Mais il n'en est pas moins vrai que nous devons agir avec courage, sans craindre ni la tyrannie, ni la mauvaise foi, ni la tromperie, ni l'impiété, ni l'hérisie, parce que Dieu est avec nous; et *si Deus pro nobis, quis contra nos?*

Restauration du droit politique chretien.

Nous lisons dans la *Correspondance de Genève*:

Des circonstances plus fortes que notre volonté nous ont empêché de publier, dès le jour de son apparition, la pétition suivant adressée au Souverain Pontife par un certain nombre de laiques anglais sur l'initiative de lord Robert Montagu. L'importance des questions auxquelles ce document se rapporte n'échappera à aucun lecteur attentif. Il est certain, et la crise redoutable que traverse actuellement l'Europe rend chaque jour plus manifeste que, depuis la Réforme, la société vit en dehors des conditions d'ordre et de justice sans lesquelles il n'y a de paix ni pour les individus ni pour les nations. Le Christ avait fait au monde régénéré par lui une constitution chrétienne. L'Evangile en était la loi morale aussi bien politique qu'individuelle. Et comme toute loi est vaine, à moins qu'il n'y ait un juge, pour l'appliquer, il avait investi son Vicaire de cette judicature sociale. Ces deux idée furent la base de ce qu'on nomma si justement la Chrétienté. A cette grande famille des peuples civilisés par le christianisme fut donné comme chef le Père des croyants auquel la foi et la reconnaissance des peuples a décerné et conserve encore le titre expressif de Saint-Père. Mais les nations façonnées par l'Evangile se sont émancipées de cette tutelle salutaire. Elles ont, à la persuasion des soi-disants réformateurs, préféré l'épée des rois à la houlette du Pontife. Depuis lors le sang n'a cessé de couler en Europe, non plus accidentellement et comme par exception, mais continuellement et en vertu d'une sorte de règle. Elle est revenu l'ère des immolations sanglantes caractérisées par ce vers du poëte:

Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.

Les gouvernements eux-mêmes sentirent enfin l'horrerr de ces épouvantables hécatombes humaines. Ils tentèrent de constituer en Europe un aréopage politique, celui des grandes puissances réunies en congrès, s'imposant comme arbitres dans tous les cas litigieux. C'était une violence deguisée substituée à la violence déclarée. Au nom de la loi du plus fort on faisait rentrer le glaive dans le fourreau, comme auparavant, au nom de la même loi, on l'en faisait sortir. Ce tribunal sans droit et sans mission ne réussit qu'à rendre plus formidables les explosion qu'il se flattait d'empêcher. Il n'a obtenu que des délais qui ont tourné au profit de l'oppresseur contre le faible et l'opprimé.

Jugé par ses fruits, le système des congrès a été bien vite condamné. C'est alors que de toutes parts, du sein de l'hérésie comme du milieu du catholicisme, les âmes honnêtes se sont tournées vers le siége apostolique et ont supplié le Pape de restaurer le droit des gens aboli par la violence, de ressaisir ce sceptre pacifique arraché de ses mains par l'impiété, et de remonter sur ce trône d'arbitre des nations chrétiennes, qu'il a si longtemps occupé pour la paix et le bonheur du monde. Si ce vœu était réalisé, les peuples verraient la fin de ces collisions barbares dans lesquelles les précipitent trop souvent les uns contre les autres les calculs d'une politique ambitieuse. Par une autre conséquence les rois et leurs sujets n'en seraient plus réduits à invoquer les arrêts capricieux et illigitimes du suffrage universel. Ce serait le remède et des guerres et des révolutions. La pétition de Lord Robert Montagu est un de ces cris poussés par les nations en détresse vers le Pontife romain, ancien juge de la chrétienté; nous nous faisons un devoir de la transcrire du *Bien public*, de Gand.

Pétition adressée au T. S. P. Pie IX.

Nous, laiques du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, nous nous réunissons devant votre trône, Très-Saint Père, suprême guide du monde chrétien, et père de la famille du Christ sur la terre, pour vous supplier de considérer les calamités qui affligent aujourd'hui les nations, et

les maux qui, maintenant plus que jamais, écrasent les individus, surtout les pauvres, dans ce siècle de civilisation tant vanté. Nous sommes convaincus que ces maux doivent être attribués, en partie, aux jugements mêmes de Dieu contre les crimes des nations et des hommes, et qu'ils sont aussi, en partie, le résultat nécessaire de l'oubli des lois de Dieu;—c'est-à dire qu'ils sont causés par le mépris de la loi de justice et de la loi de charité.

Nous vous prions donc, Très-Saint Père, de promulguer expressément ces lois qui serviraient de frein aux nations dans leur conduite les unes envers les autres, de telle sorte que les antagonismes actuels, les effusions de sang et l'anarchie cesseraient. Nous vous prions aussi de promulguer des lois concernant la discipline et les pénitences applicables aux individus, à titre de soutien dans leur lutte contre le monde, la chair et le demon, et à titre d'expiation pour les fautes qu'ils peuvent commettre.

En outre, nous vous prions de faire revivre ce juridique pouvoir d'arbitrage qui a été exercé, plus ou moins, pendant dix-huit siècles, par le Saint-Père, ce juge suprême de la moralité des nations et des hommes,—et par la hiérarchie de l'Eglise sur la terre, ce pouvoir juridique qui a été institué par Notre-Seigneur lui-même; ce pouvoir qui, une fois déjà a arraché le monde au paganisme, qui peut, cette fois encore, faire disparaitre la barbarie et les effusions de sang des relations internationales; ce pouvoir capable de dompter les crimes qui dégradent la vie privée des hommes.

ROBERT MONTAGU, M. P.

LE METIS.
SAMEDI, 14 JUIN, 1873.

Qui l'aurait cru.

Dans notre dernier numéro, nous avons denoncé l'injustice commise à l'égard d'un certain nombre d'électeurs de Provencher privés arbitrairement de la franchise électorale. Nous avons cité les faits tels qu'ils sont. Ces faits parlent par eux-mêmes, et il ne faut pas grand effort pour en tirer la conclusion. En les commentant, nous avons exprimé notre opinion. Rien de plus naturel. Plusieurs personnes influentes du Comté et qui connaissent les faits nous ont dit que nous avons frappé juste, et ont trouvé, vu les circonstances, nos commentaires un peu modérés. C'est une compensation au mécontentement de ceux à qui nous avons pu déplaire. Car, on comprend bien que notre article n'a pas dû plaire à tout le monde. Nous nous y attendions.

Notre confrère de la *Gazette* nous trouve bien coupable d'avoir signalé les abus en question. Nous aurions dû nous taire, sans doute. Nous devions souffrir l'injustice, et en bénir les auteurs. Ce sont des magistrats dans l'exécution de leurs devoirs, respectez-les, dit notre confrère. Qu'ils se trompent, ou agissent intentionnellement, vous ne devez pas les toucher. Eh bien! nous différons d'opinion avec notre confrère. La mission du journaliste n'est pas de fermer les yeux sur toute injustice et courber servilement le front devant tout acte officiel. Au contraire, il doit signaler les abus partout où il les découvre. Que les auteurs de ces abus s'appellent A ou B, peu nous importe. Comment! ceux qui font des injustices seront innocents, inviolables, et ceux qui les dénoncent pour en prévenir la répétition, seront des cri-criminels! Voilà certainement une nouvelle théorie.

Notre confrère dit qu'il peut y avoir eu des erreurs (*mistakes*), mais qu'il en doute. Il a certainement droit de douter, et nous lui laissons son doute. Mais d'un autre côté, comme nous connaissons les faits, nous avons raisons d'être certains de ce que nous avançons, et nous n'hésitons pas à exprimer carrément notre pensée.

Quant aux insultes d'une feuille défunte que notre confrère regretterait de voir continuer dans notre journal, nous repondrons que cet avance de notre confrère nous surprend. Il n'a pas dû reflechir beaucoup et péser ses expressions en écrivant cette phrase. D'abord l'assertion est inexacte et ne peut avoir aucune portée. En second lieu, notre confrère aurait bien fait de jeter un coup d'œil dans son jardin avant de lancer de semblables pierres dans celui de son voisin. Notre confrère doit se rappeler que dans ces derniers temps, il a remis plusieurs fois sur le tapis une certaine question très-brulante, très-propre à soulever les mauvaises passions qui s'éteignaient, question usée et abandonnée par certains journaux fanatiques d'Ontario, usee et abandonnee même par le défunt *Liberal*; et ce avec acrimonie et force insultes de nature à blesser une section nombreuse de la population. Prétendre n'attaquer qu'un homme est une mince excuse lorsqu'on sait que l'insulte est adressée à toute une population et ressentie par elle. Comme personne ne l'ignore, cette question longtemps agitee par des journaux hostiles, a sans cesse excité le feu des passions, et presque tous les désordres dont notre Province a été le théâtre peuvent lui être attribués. Nous n'avons jamais compris ce qui a pu porter notre confrère a relever cette question avec autant d'acharnement, au détriment de la bonne entente entre les partis. Il savait qu'en agissant ainsi, il ravivait sans profit toutes les vieilles haines. Cependant, sans provocation aucune, sans réponse à ses articles insultants, il s'avançait avec persistance dans cette voie de discorde peu enviable. Nous ne lui répondions pas, croyant qu'il valait mieux, pour la paix et l'harmonie, ne pas engager de lutte sur ce terrain. Et notre confrère s'est plu a revenir plusieurs fois a la charge. En cela, il continuait précisément l'œuvre fanatique et insultante du *Liberal*. Nous pouvons donc nous étonner de le voir nous lancer gratuitement cette accusation. Nous avions certainement le droit d'attendre mieux de notre confrère.

Arrivee de Sa Grandeur Mgr. Grandin.

Mardi dernier, les clocbes de la Cathédrale de St. Boniface annonçaient l'arrivée de Mgr. Grandin que nous attendions dapuis plusieurs jours.

Sa Grandeur était accompagnée du Rév. Père André. Elle fut reçue par Mgr. l'Archevèque suivi de tous les prêtres qui se trouvaient à l'Archevêché. Mgr. de St. Albert parait en bonne santé, ainsi que son compagnon, malgré leur long et pénible voyage.

Mgr. Grandin partit de St. Albert le mardi de Pâques, 15 avril, en Compagnie du Rév. Père Scollen que Sa Grandeur venait d'ordonner prêtre et qu'elle devait laisser à St. Paul des Cris en remplacement du Rév. Père Lacombe.

Environ à une journée de marche de St. Paul des Cris, Mgr. Grandin s'arrêta quelques jours pour visiter et choisir quelque nouveau site, dans le but d'y transporter la Mission de St. Paul. Au Fort Pitt, Monseigneur a trouvé le Rév. Père Végreville, Supérieur de la Mission de Notre-Dame des Victoires du Lac Labiche, qui s'était rendu là pour le rencontrer. A Carlton, il fut reçu par le Rev. Père André de la Mission de St. Laurent. Sa Grandeur visita cette Mission, où elle donna la confirmation à 50 enfants.

La première partie du voyage de Mgr. Grandin, de St. Albert à Carlton, a été très rude et très difficile, soit à cause des neiges fondues, soit à cause des eaux hautes. Il a fallu jusqu'à deux ou trois jours pour traverser certaines rivières. De Carlton ici, le voyage a été assez prompt et assez agréable

Sa Grandeur repart, dit on, ces jours prochains pour la France où elle doit assister au Chapitre des RR. PP. Oblats.

—Nous avons reçu le premier numéro du *Nor' Wester* ressuscite. C'est le *Libéral* qui a change de tête. Ce premier numéro est plus modéré et nous espérons qu'il continuera sur ce ton.

Arrivee.

L'Hon. Procureur-Général Clarke est arrivé par le *Selkirk*, après une absence de trois mois pour affaires publiques.

L'Hon M. Royal est maintenant en route pour revenir et nous arrivera par la route Dawson vers la fin du présent mois.

Mort du Lieut.-Gouverneur de la Nouvelle Ecosse.

L'Hon. Jos. Howe, nommé depuis peu Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle Ecosse est mort le premier de ce mois, à Halifax. Cet homme distingué a joué un rôle important dans la politique canadienne depuis la Confédération.

En 1869 il fut chargé par ses collègues de venir au Nord-Ouest, s'enquérir des causes de mécontentement qui existaient alors dans le pays et son rapport favorable n'a pas peu contribué à nous donner la forme de gouvernement qui nous régit actuellement, en place de celui que le Gouvernement Fédéral se proposait d'établir en premier lieu.

Seance au College.

Mercredi soir, les élèves du Collége de St. Boniface, répétaient la jolie seance dramatique qu'ils ont donné il y a quelques semaines. Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur présidait, ayant à sa droite Mgr. Grandin, et à sa gauche l'Hon. Juge Bétournay. On y remarquait aussi Mlle Morris ainsi que l'élite de la Société de Fort Garry, Winnipeg et St. Boniface.

Sa Grâce Mgr. Taché étant indisposée, ne put y assister Les élèves comme d'habitude s'acquitèrent de leurs différents rôles avec beaucoup de naturel. Ils furent vivement applaudis et plusieurs fois rappelés. Les pièces, du meilleur comique, et très-bien rendues, amusèrent beaucoup l'assistance, et le corps de musique joua plusieurs magnifiques morceaux. Chacun se retira content d'avoir passé quelques quarts d'heures agréables.

Mort du Pere De Smet, de la Compagnie de Jesus.

Les journaux catholiques des Etats-Unis nous apportent la nouvelle de la mort du celèbre Père de Smet, l'un des plus grands missionnaires de notre temps. C'est le 23 mai dernier que s'éteignit cette bienfaisante lumière qui a lui pendant plus d'un demi siècle sur les milles tributs sauvages qui habitent les vastes régions de l'Ouest de notre Amérique. Ses voyages et courses apostoliques, si on les réunissait, égaleraient cinq ou six fois le tour du monde. Il a parcouru plusieurs fois les rives du Missouri, visité les bords de la Saskatchewan, erré dans les gorges des Montagnes Rocheuses et exploré les côtes de l'Océan Pacifique.

Les nations sauvages des territoires de l'Union americaine perdent en lui un guide, un ami et un père, la Compagnie de Jésus l'un de ses membres les plus distingués, un digne enfant d'Ignace de Loyola, et l'Église l'un des plus grands pionniers de l'Evangile et de la civilisation.

Association St. Jean-Baptiste.

A une réunion du bureau de direction de l'Association St. Jean Baptiste, tenue dimanche dernier dans une des salles du Collége St Boniface, il a été résolu que la Fête Nationale des Canadiens Français serait fêtée dimanche le 29 courant au lieu du 24.

Le Bureau doit de nouveau se réunir demain pour faire les préparatifs nécessaires pour fêter convenablement notre Fête Nationale. Il est à espérer que les habitants d'origine française se feront un devoir d'y prendre part. Nous ferons connaitre le programme de la fête dans notre prochain numéro.

Nouveaux Journaux.

Nous avons reçus deux nouveaux journaux français des Etats-Unis: le *Foyer Canadien*, publié à Worcester, Mass., depuis quelques mois, et le *Cosmorama* publié à New-York, dont le premier numéro a paru à la fin de Mai.

Cour du Banc de la Reine.

Le terme de cette Cour s'est ouvert Mardi matin, à Winnipeg, sous la présidence des Honorables Juges McKeagney et Betournay. L'Hon. Procureur-Général Clarke, arrivé le matin même par le *Selkirk* représentait la Couronne.

Les personnes suivantes ont été assermentées comme Grands Jurés: Michael Power, Jean L'espérance, Andrew Strang, Louis Delorme, William Folster, Louis Morin, Archibald Johnson, Magloire Plante, Thomas Lynch, Louis Hogue, F. C. Mercer, Baptiste Bruce, Alfred Masters, Denis Capelet, Frederick Watt, Onésime Falcon, Thomas Alcock, Joseph Armstrong, M. Cummins.

M. Andrew Strang a été élu président des Grands Jurés.

Leurs Honneurs ont ensuite donné leurs charge aux Grand Jurés, l'Hon. Juge McKeagney en anglais, l'Hon. Juge Bétournay en français.

L'Hon. Juge Bétournay s'est exprimé en ces termes:

Messieurs du Grand Jury:

Vous voici réunis encore une fois pour exercer les importants devoirs qui vous sont dévolus par la loi, et je n'ai aucun doute que vous les remplirez fidèlement et impartialement.

Par suite d'un amendement à notre loi de judicature, un des termes de cette Cour a été changé et transporté du mois d'Avril dernier au present jour. Quelqu'un pourra peut-être se plaindre de ce changement, mais la chose a été faite pour le mieux et l'intérêt public doit toujours l'emportée sur l'intérêt individuel.

En réferant au calendrier des crimes qui seront soumis à votre considération, je remarque avec regret la multiplicité de crime dont le calendrier est chargé, parmi lesquels il y en a qui sont d'une grande gravité, et au sujet desquels, dans cette grande enquête que vous êtes appelés à faire, vous devez agir avec patience et beaucoup de discrétion et de jugement.

Il y a sur le calendrier, des cas de larcin, d'effraction (burglary), il y a même un cas de viol.

Je ne crois pas devoir ici entrer dans aucun explication ou définition de ces différents crimes, d'autant plus que dans l'enquête que vous avez a faire sur ces matières, vous avez l'honneur et l'avantage d'avoir l'assistance du premier officier en loi, lequel vous soumettra toute la preuve possible.

Vous devez comprendre MM. que vous avez seulement, dans l'exercice de vos devoirs, à vous enquérir, de la part de la Couronne s'il y a sur chaque offense une preuve suffisante pour justifier que l'accusé dans chaque cas devra subir un procès devant un jury de son pays.

Maintenant, MM., avec ces courtes observations, la Cour vous envoie à vos travaux, avec pleine confiance que vous vous acquitterez de vos importants devoirs avec justice et impartialité et suivant la teneur du serment que votre président à prêté de sa part et que chacun de vous a prête de la sienne.

Les Grands Jurés se sont ensuite retirés.

Roderick Campbell et John Ingraham, respectivement accusés d'assaut et élargis sous caution, ont été appelés et n'ont pas paru.

Et la Cour s'est ajournée à 2 heures p.m.

A deux heures, Roderick Campbell comparait à la barre, et plaide non-coupable aux quatre accusations portées contre lui. Son procès est fixé à Jeudi.

John Ingraham comparait aussi à la barre pour deux accusations portées contre lui. Procès fixé à Jeudi.

Harvey Lennox contre qui les Grands Jurés ont rapporté plusieurs accusations de larcin au dernier terme, est amené a la barre. Il déclare a la Cour que son Conseil ne veut plus le défendre et demande jusqu'au lendemain pour en trouver un. Son procès est fixé à Mercredi.

Mercredi, 11 Juin, 1873.

Harvey Lennox subit son procès pour vol d'un revolver appartenant à Phillip Hussey.

L'Hon. M. Clarke représente la Couronne.

La défense est conduite par l'Hon. M. Dubuc.

Il appert par les témoignages que Hussey avait invité Lennox à coucher chez lui. Son revolver était sous son oreiller. Hussey s'aperçoit ensuite que son revolver est disparu et soupçonne Lennox de l'avoir volé. Quelque temps après, il découvre que Lennox a mis le revolver en gage pour 10 piastres, et Lennox avoue lui-même avoir le revolver. Plus tard, Lennox est arrêté pour une autre offense et le revolver est trouvé en sa possession. La défense tend a démontrer que Lennox en prenant le revolver n'a pas eu l'intention de le voler. Après les adresses de la défense et de la Couronne, et la charge des Juges, le jury se retire. Au bout d'environ vingt-cinq minutes de délibération, le jury rapporte un verdict d'acquittement.

Harvey Lennox subit un nouveau procès pour vol sur la personne. Il est accusé d'avoir volé une montre en or et une lanière de cuir de la personne de Joseph Chas. Bouchette. La cause est plaidée sans conseil pour la défense, et le prisonnier est trouvé coupable.

Sur motion du Procureur-Général, la sentence est prononcé immédiatement et il est condamné à dix années de pénitencier.

Phillip Hussey est amené à la barre. Au terme dernier, sur accusation d'être entré avec effraction dans un magasin pour y voler, il a plaidé coupable. Il est alors amené pour entendre sa sentence. Le Procureur Général fait observer que le prisonnier a reconnu et regretté son crime, en plaidant coupable, et demande que la Cour ne lui inflige pas la maximum de la peine. Il est condamné à deux ans de penitencier.

Les Grands Jurés rapportent les accusations suivantes:

Pierre Contois, vol d'argent, accusation fondée.

Le même, larcin, accusation fondée.

James Godfrey, larcin, accusation fondée.

Baptiste Larocque, accusé d'avoir frappé, et blessé grièvement, deux accusations, fondées.

John Lawvil, entrée avec effraction, accusation non fondée.

James Downey, deux accusations, non fondées.

Jeudi, 12 Juin, 1873.

John Godfrey est amené à la barre sous accusation de larcin; il plaide coupable.

Pierre Contois, vol d'argent et larcin, plaide non-coupable.

John Ingraham retire son plaidoyer de non coupable, et plaide coupable d'assaut simple.

Les Grands Jurés sont appelés et rapportent un certain nombre d'accusations.

L'Hon. Procureur-Général attire l'attention de la Cour sur le fait qu'un Grand Juré, après avoir fait serment de garder le secret, a répété en ville, à tous ceux qui voulaient l'entendre, ce qui s'est passé dans la chambre des Grands Jurés. Il a même avancé des mensonges. Il s'est par là rendu coupable de deux offenses graves: mépris de Cour qui le rend passible de 6 mois d'emprisonnement, et parjure pour lequel il peut être condamné aux pénitencier pour 14 ans. Le Grand Juré qui a ainsi manqué à son serment est Thomas Alcock. L'Hon. Procureur-Général fait remarquer l'odieux d'une telle conduite, et les graves conséquences qui peuvent en résulter. En Octobre dernier, c'est par suite d'une semblable indiscrétion d'un Grand Juré que M. Dubuc a été si brutalement assailli. L'Hon. M Clarke déclare qu'il va mettre Alcock en accusation pour parjure, et demande qu'il soit exclu de la liste des jurés. Ce qui est accordé par la Cour.

Sur le rapport des Grands Jurés, les prisonniers suivants sont amenés à la barre:

Edward Gilman, larcin, plaide coupable.

Donald Munro, entrée avec effraction, plaide coupable.

Samuel Westway, larcin, trois accusations, plaide non coupable.

Thomas Jeffers, larcin, plaide coupable.

John Belair, vol d'argent, plaide coupable.

William Burke, recel, plaide non-coupable.

Baptiste Larocque, assaut occasionnant du mal corporel sérieux, plaide coupable.

NOUVELLES LOCALES.

— M. Lillie du Poste du Lac la Pluie est arrivé à Fort Garry.

— La campagne est magnifique et la végétation promet beaucoup.

— Le service de la route Dawson a du commencer le 10 de ce mois.

— On attend prochainenement un nouveau détachement de soldats.

— Nous avons eu mercredi soir une forte pluie accompagnée de tonnerre.

— Plusieurs immigrants sont arrivés par les derniers bateaux, mais aucun de la Province de Québec.

— On doit, dit-on, construire un pavé de 6 pieds de largeur entre la propriété Drever et le Fort sur la Grande Rue à Winnipeg.

— Le commerce a été très actif durant cette semaine. La session de la cours a attiré beaucoup de monde à la ville.

— Le *Selkirk* est entré dans le port Mardi matin ayant une forte charge de marchandises et plusieurs passagers à son bord

— M. Graham, employé sur le chemin Dawson, est arrivé au commencement de cette semaine. Il est l'hote de M. Buchanan à St. Boniface.

— La Cie de la Baie d'Hudson est à construire une nouvelle batisse en dehors du Fort Garry. Cette maison est destiné au débit des liqueurs.

— Jeudi dernier, Sa Grandeur Mgr. de St. Albert accompagné du Rév. Père André, a fait une visite à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur.

— Une députation de Sauvages, appartenant à la tribus des Sauteux et demeurant près du lac Winnipeg, s'est rendu auprès de M. le Commissaire des Sauvages pour traiter des affaires concernant leurs terres. Après quelques pourparlers les Sauvages se retirèrent satisfaits.

— Lundi derdier le bateau à vapeur *Chief Commissioner* apartenant à la Compagnie de la Baie d'Hudson est arrivé à Winnipeg. C'est le premier voyage de ce bateau construit l'année dernière au Fort de Pierre et destiné a voyager dans le Nord-Ouest en passant par le Lac Winnipeg. Mercredi après midi le *Chief Commissioner*, après avoir pris un chargement, a repris la route du Lac Winnipeg pour commencer son premier voyage régulier.

— On nous informe que Messieurs Chabot, Laporte et Cie., d'Ottawa, se proposent d'ouvrir la semaine prochaine un magasin dans l'ancienne place d'affaire d'Alfred Boyd, (voisine de la Banque des Marchands), où ils tiendront un assortiment considérable de marchandises sèches et hardes faites. Aussi un département de tailleur de première classe sera attaché à l'établissement, garantissant donner pleine et entière satisfaction au public. L'enseigne du magasin sera un pavillon blanc avec le nom de la société inscrit dessus.

Nous espérons que nos lecteurs et tous nos amis en général accorderont leur patronage à ce nouvel établissement et l'encourageront.

NOUVLLES DE LA SISKATCHEWAN.

— On rapporte que le bateau à vapeur qui doit voyager sur la Siskatchewan est maintenant fini; il est au Grand Rapide attendant son chargement. On espère qu'il pourra se rendre jusqu'à Edmonton par les eaux hautes.

— On travaille activement à un chemin qui doit relier Carlton au Lac Vert, afin d'avoir là une route facile pour faire passer les marchandises jusqu'à l'extrême Nord.

— Il paraitrait que la chasse d'été dans la Siskatchewan ne promet guère plus de profit que celle de l'hiver dernier.

— Un convoi considérable d'émigrants a été rencontré en route pour le Prince Albert (branche Nord de la Siskatchewan).

— Les habitants de la Mission de St. Laurent (branche sud) continuent de se bâtir et promettent de former une colonie florissante.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

— Demain aura lieu à St. Boniface la Procession de la Fête Dieu.

— Le Rév. Père Tissot sera quelques jours à Montréal.

— Les dernières nouvelles de M. le G. V. Thibault nous annonce qu'il est en bonne santé.

— La Révde Mère Visitrice des Sœurs de la Charité est revenue lundi dernier de St. François-Xavier.

— Le Rév. M. Giroux, curé de Ste Anne de la Ponte de Chêne, doit bientôt partir pour aller faire une visite au Fort Francis.

— Mardi dernier, il a été chanté à la Cathédrale, un service anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr. Provencher, première Evêque de St. Boniface.

— Une nouvelle Eglise doit être construite à St. Laurent du Lac Manitoba. Cette importante mission est desservie par les RR. PP. Camper et McCarthy.

— La Révde Sœur Lamy, Supérieure des Sœurs de la Charité du Lac Labiche est arrivée à St. Boniface en route pour Montréal. Elle a dû quitter sa mission à cause de la faiblesse de sa santé qui est très précaire depuis plusieurs années.

LE CURÉ DE CAMPAGNE ET SON CHIEN FINOT DEVANT UN LIBRE-PENSEUR.

A l'Hôtel des *Trois-Pilliers*, où je mangeais à table d'hôte, un vieux curé de campagne nous a bien divertis. Il faut se défier de ces prêtres de campagne. Avec leur air simple, modeste et tout uni, il n'est pas rare de les voir mettre dedans les mirliflors qui veulent les plaisanter.

C'est ce que fit le curé de Sainte Ursule, qui était à ma gauche, avec *Finot*, son bon chien, derrière sa chaise. Il y avait en face de nous un gros monsieur qui était le plus habile découpeur que j'aie jamais vu. Un joli talent, mais dont il ne faut pas abuser et se prevaloir!

Le gros monsieur piqua une aile de poulet au bout de sa fourchette et l'offrit au curé, qui remercia et refusa.—Mais vous ne mangez rien, dit l'autre: je vous en prie, acceptez —Merci, répondit le curé, c'est vendredi, et je ne fais pas gras.—Comment, répliqua le gros monsieur, vous en êtes encore là? Vous croyez que Dieu s'inquiète si ce que l'homme mange est chair ou poisson? Nous autres philosophes, nous avons de la divinité des idées plus hautes et plus larges. Vous feriez bien de m'imiter. Allons acceptez.

Et le bourgeois, sous les yeux de vingt convives qui riaient, offrait au pauvre prêtre, au bout de sa fourchette d'argent, l'aile du poulet, dorée, rissolée, appétissante. Le curé de Saint-Ursule prit l'aile, la mit dans son assiette, et se tournant vers son chien toujours accroupi derrière sa chaise, lui offrit le morceau qui fut happé et avalé en un clin d'œil.

—He bien! dit le bourgeois, que faites vous-là, monsieur le curé?

—Mon Dieu! mon cher monsieur répliqua le prêtre, je voulais savoir si *Finot* était philosophe. Vous voyez qu'il l'est et ne s'inquiète pas plus que vous du vendredi et des commandements de l'Eglise—Ce fut une risée générale jusqu'au fond des cuisines.

Trois ou quatre messieurs qui avaient commencé à faire gras, attaquèrent les œufs et le poisson, craignant sans doute de passer pour philosophes. Il se pourrait bien que le curé de Saint Ursule, qui ne prêche pas mal pourtant, eût fait à l'hôtel des *Trois Piliers* son meilleur sermon.

SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR, pendant le temps de sa résidence à Silver Heights, recevra les visites des personnes qui désireront le voir, à l'HÔTEL DU GOUVERNEMENT, FORT GARRY, les MARDIS et VENDREDIS, de 11 heures a.m., jusqu'à 1 heure p.m.

WM. T. URQUHART,
G. C. N. O.
agissant comme Secrétaire Privé.

Hotel du Gouvernement,
Fort Garry,
12 Juin, 1873.

Terres de la Puissance.

ATTENDU que les Règlements relatifs au Bois de Service et au Bois de Chauffage publiés le 23 Décembre, 1872, pourvoyant à l'octroi de Permis pour la coupe de Bois sur les Terres Publiques, ont ete suspendus.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE qu'il est strictement défendu de couper du Bois sur les Terres Publiques, et toute personne qui en coupera perdra par confiscation tout tel Bois, et sera poursuivi en conformité des dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance.

DONALD CODD,
pour l'Arpenteur-Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 12 Juin, 1873.

ASSOCIATION ST. JEAN BAPTISTE.

FETE NATIONALE DE LA POPULATION FRANCAISE DE MANITOBA.

Dimanche prochain, 15 courant, il y aura une assemblée des Officiers et du Comité de Régie de l'Association St. Jean Baptiste, après les vêpres, dans le bas de la sacristie de la Cathédrale de St. Boniface.

On avisera aux moyens de célébrer dignement la fête du 24 Juin.

Tous les membres sont invités d'y assister.

Par ordre,
A. LEVEQUE,
Secrétaire.

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

GROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POELES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA

JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-avis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIETE.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

ARRIVE PAR LE SELKIRK.

MARCHANDISES de PRINTEMPS et D'ETE

DE TOUTES SORTES.

Assortiment complet dans chaque Département

AU

MAGASIN DE WM. DREVER.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES,

HARDES FAITES,

CHAPEAU,

CHAUSSURES DE TOUS GENRES.

VAISSELLES,

VERRERIE.

A grand marché pour argent comptant.

RUE DREVER—EN FACE DU BUREAU DU *LIBERAL*.

Printemps et Ete, 1873.

A. G. B. BANNATYNE,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

A en mains et doit recevoir par les premiers bateaux un assortiment choisi et des plus considérables qui aient jamais été importes dans cette Province, consistant en quantites variées de

MARCHANDISES SECHES,

OBJETS DE FANTAISIE,

EPICERIES DE TOUTES SORTES,

VINS ET LIQUEURS,

BIERE, AILES ET PORTER en bouteilles.

CIGARES ET TABAC,

DRAPS CANADIENS ET ANGLAIS,

HARDES FAITES,

BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS,

QUINCAILLERIE,

OUTILS de Charpentiers et Menuisiers.

BECHES, PELLES, FOURCHES, HOUES,

&c., &c., &c.

Un assortiment considérable et choisi de

FAIENCERIE ET VERRERIE.

ACHETE ET VEND

FARINE ET PROVISIONS, PEMICAN, ROBES ET PEAUX.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Arpentages des Terres DE LA PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont présentés de la part de Deputés-Arpenteurs employés dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public préalable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepte ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Mai, 1872.

A VENDRE.

Une TERRE de six chaines de largeur, située à la PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, voisine du lot de Gabriel Léveillé, avec maison et hangar.

S'adresser à
ANTOINE PLANTE.

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent, avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G. Montreal.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba,
22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flanelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vastes établissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

ROYAL ET DUBUC
Avocats et Notaires
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

J.&G.D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES,

Faucheuses simples,

Moulins à battre,

Rateaux,

Charreues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terre,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

-n-o. Marchands à Commission.

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

HON. M. A. GIRARD, Manitoba.

A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872. a.

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES D'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Banitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montréal.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vastes établissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du METIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bueau à a PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Pierrette Poitras.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les mach ine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigne s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ½, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,

ENVELOPPES,

PLUMES,

CRAYONS,

ENCRIERS,

LIVRES D'ÉCOLE

OBJETS DE PIÉTE,

MÉDAILLES,

CHAPELETS,

CUCIFIX,

CROIX,

IMAGES RELIGIEUSES,

ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus enumerés sont invitees à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés,

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côte de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse ci-devant occupée par le *Manitoban.*

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,

PAPIER,

POUDRE A ENCRE,

ARDOISES,

CAHIERS,

PLUMES,

CRAYONS,

CRAIE,

&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLUL S DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE." Winnipeg.

aa.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

——ooo——

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

——ooo——

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques

——ooo——

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

——ooo——

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

——ooo——

PROGRAMMES,

——ooo——

AFFICHES

——ooo——

LIVRES,

BROCHURES.

——ooo——

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871.